

Convocation des Elus
le : 1^{er} juillet 2021
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le:

**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2021

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
DU REPRESENTANT PERMANENT AUX
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES,
ET DU REPRESENTANT A LA
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SAEM CITALLIOS**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1521-1, L.1522-1 et suivants, L.1524-1, L.1524-5, et L.5421-1 et suivants,

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L.2236-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 17 juin 2016 déclarant d'intérêt public interdépartemental la création de CITALLIOS et transférant à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine la capacité de participer au capital,

Vu les délibérations du Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine n° 2016-EPI-CA-08, n° 2018-EPI-CA-57, n° 2018-EPI-CA-84 et n° 2020-EPI-CA-151 relatives à la désignation des représentants de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine au conseil d'administration de CITALLIOS,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, et notamment son article 2.2.,

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte Citallios,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 :

- Vincent FRANCHI
- Rémi MUZEAU
- Claire CHAGNAUD-FORAIN
- Patrick JARRY
- Nathalie LEANDRI
- Lorrain MERCKAERT
- Alexandra ROSETTI
- Pierre BEDIER

pour assurer la représentation de l'EPI 78/92 au sein du Conseil d'administration de CITALLIOS.

ARTICLE 2 :

- Pierre BEDIER (titulaire)
- Alexandra ROSETTI (suppléante)

sont désignés pour assurer la représentation de l'EPI 78/92 au sein des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires de CITALLIOS.

ARTICLE 3 :

- Vincent FRANCHI

est désigné pour porter la candidature de l'EPI 78/92 à la Présidence du Conseil d'administration de CITALLIOS, et le représenter dans cette fonction.


Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine